

## Le conseil de la CPAM de la Dordogne

Le Conseil, instance représentative des partenaires sociaux, a vocation à se prononcer, sur proposition du directeur, sur les grandes missions et objectifs de la Caisse (contrat pluriannuel de gestion, orientations en termes de services rendus aux usagers, politique de gestion du risque, budgets...). Parce qu'il réunit des membres aux horizons et parcours professionnels multiples, le Conseil apporte un regard extérieur sur les projets. Il oriente certaines décisions et favorise la mise en relation avec d'autres acteurs locaux.

Composition au 31 décembre 2022

TITULAIRE	SUPPLEANT	APPARTENANCE
<b>En tant que représentants des assurés sociaux – voix délibératives</b>		
Thomas LEFORT	Stéphane ADELINÉ	CGT
Corinne REY	Julien GARES	CGT
Véronique BERBESSOU	Cécile DUMONTEIL	CGT FO
William CASSÉ	Frédéric GRATADOU	CGT FO
Jean Marie GRATTEAU	-	CFDT
Nadine THEUERKAUF	Suzanne LAGORCE	CFDT
Christian PELOUX	Aurélie DAUBISSE	CFTC
Nathalie BRACHET		CFE CGC
<b>En tant que représentants des employeurs – voix délibératives</b>		
Raphaël DE MATHA	Marilyn ARNAUD	MEDEF
Pierric DE RAVIGNAN	Antoine BASTIER	MEDEF
Marie-Francoise LEROY	Vincent BOUISSOU	MEDEF
Xavier PENICAUT	François GAILLARD	MEDEF
Eric LANDUYT	Marion MALAUSSENA DROSSON	CPME
Philippe LARUE	Tess GERARD	CPME
Vincent RESSEL	Michel RONGIERAS	CPME
Patricia FAURIE	Philippe FERRON	U2P

En tant que Autres représentants – voix délibératives		
Jean-Philippe LAVAL	Michèle PREVOT	FNMF
Sabine FOURREL DE FRETES	Cécile LABARTHE	FNMF
Nathalie BALAT	Louis ANGUÉ	FNATH
Ouadya BERDAOUI	Laurent CHIGOT	UNAF/UDAF
-	-	UNAASS
-	-	UNAASS
En tant que Autres représentants – voix délibérative sauf pour élection du Président		
Sylvie GROULEAUD		PQ
En tant que Autres représentants RSI – voix consultative		
Stéphane CORTADA		IRPSTI
En tant que représentants du Personnel au Conseil		
Corinne RUEDIN PRIOU	-	Collège salarié
Valery MORAND	-	Collège salarié
Dominique POMARES	-	Collège Cadre

## Les émanations du conseil :

- **La Commission de Recours Amiable (CRA)** mensuelle a pour objet l'examen des contestations d'assurés, de professionnels de santé et d'employeurs, formulées contre des décisions prises par la CPAM.
- **La Commission d'Action Sanitaire et Sociale (CASS)** se réunit tous les mois et a pour rôle l'octroi d'aides financières à caractère ponctuel et facultatif, afin de favoriser l'accès aux soins des assurés les plus fragilisés. Elle se compose de 13 conseillers. Les dossiers sont présentés de manière anonyme par la responsable du Service Social et par un agent du Service ASS.
- **La Commission des Pénalités** se réunit sur demande pour donner un avis sur l'application d'une pénalité financière en cas de non-respect du Code de la Sécurité sociale ayant abouti à une demande de prise en charge ou de remboursement indu.
- **La Commission des Relations avec les Usagers (CRU)** annuelle, se réunit pour interroger les services de la CPAM sur la politique de qualité de service menée, et alerter sur les problèmes concrets rencontrés par les usagers dans leurs relations avec la Caisse.

- **La commission Mixte de Conciliation** se réunit sur saisine pour statuer sur des situations de refus de soins discriminatoires par un professionnel de santé.

## L'actualité du conseil en 2022

Le Conseil a été renouvelé le 19 avril 2022 avec une majorité de nouveaux membres.

Un séminaire de formation pour les nouveaux Conseillers a été organisé le 16 mai 2022 afin de leur expliquer leur rôles et missions.

Un règlement Intérieur du Conseil a été adopté lors de sa séance du 19 octobre 2022, auquel a été adossée la charte de déontologie visant à prévenir tous conflits éventuel d'intérêt.

Le règlement intérieur de la Commission d'ASS a été revu et abondé par l'ensemble des membres du Conseil lors de la même séance. Un groupe de travail composé de Conseillers et de techniciens a été constitué en novembre 2022 pour réfléchir à de nouvelles prestations extralégales pour 2023 par population, par public, qui ont été adoptées en séance du Conseil du 16 décembre 2022.

Le Conseil ont porté tout le long de l'année une attention particulière aux travaux du groupe plan d'actions IJ mis en place par la Caisse afin de réduire les délais d'indemnisation des arrêts de travail qui se sont allongés avec la crise sanitaire, et a été force de propositions.

Enfin, les membres du Conseil se sent mobilisés pour prêter main forte à la résorption du stock de la CRA et ont accepté pour cela de tenir deux séances de la CRA en lieu et place de sa fréquence mensuelle. Cette action a permis de voir baisser le stock, elle continue sur 2023 jusqu'à complète résorption.